

# LA RÉMUNÉRATION DANS LA CCN 51

La convention collective constitue le cadre de référence dans la détermination de la rémunération des personnels : il est donc nécessaire d'en connaître les éléments constitutifs pour déterminer la rémunération des salariés.

L'appropriation des mécanismes de rémunération des salariés prévus par la convention collective permettra aux participants de mettre la rémunération au service de la gestion des ressources humaines et d'en actionner les leviers dans une perspective stratégique.

## OBJECTIFS

- Connaître les éléments fixes et variables constitutifs de la rémunération prévue par la CCN 51
- Identifier la structure de la rémunération d'un salarié cadre ou non cadre
- Mesurer les incidences d'une organisation de travail sur la rémunération versée
- Repérer les leviers à actionner dans le cadre de la politique salariale

## CONTENU

### La structure de la rémunération prévue par la CCN 51

- Les éléments fixes de rémunération
- Les éléments variables : primes en cas de travail un dimanche, un jour férié ou la nuit  
Les avantages en nature : logement et nourriture

### Le respect du salaire minimum conventionnel

- Le mécanisme du salaire minimum conventionnel

### La reprise de l'expérience professionnelle

- Les règles de valorisation prévues

### Les règles d'évolution de la rémunération

- L'évolution de la rémunération prévue par la CCN 51
- La valorisation du parcours professionnel: la promotion



13 mai 2024 à Lyon



390 € *adhérent*

585 € *non-adhérent*



1 jour

0153 98 95 03 - [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)

## Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

## PUBLICS

- Responsables d'équipe
- Assistants ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des relations de travail
- Tout professionnel concerné

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant:

- Apports juridiques
- Exercices

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### Évaluation -

- Test de positionnement d'entrée
- Test de positionnement de sortie
- Questionnaires de satisfaction

## INTERVENANTS

Consultant en droit social et droit du travail